

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SOMBERNON

(21611)



PIECE N°4 – PLAN GRAPHIQUE MODIFIÉ

PLU approuvé par délibération du : 17/10/2003
Modification simplifiée n°5 approuvées par délibération du : 14/09/2020

DATE ET VISA



Le 15/09/2020
Le Maire,
Nicolas ROGNOT

PREFECTURE DE LA REGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
Déposé le :

18 SEP. 2020



Cabinet d'urbanisme DORGAT

10 rond-point de la nation

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

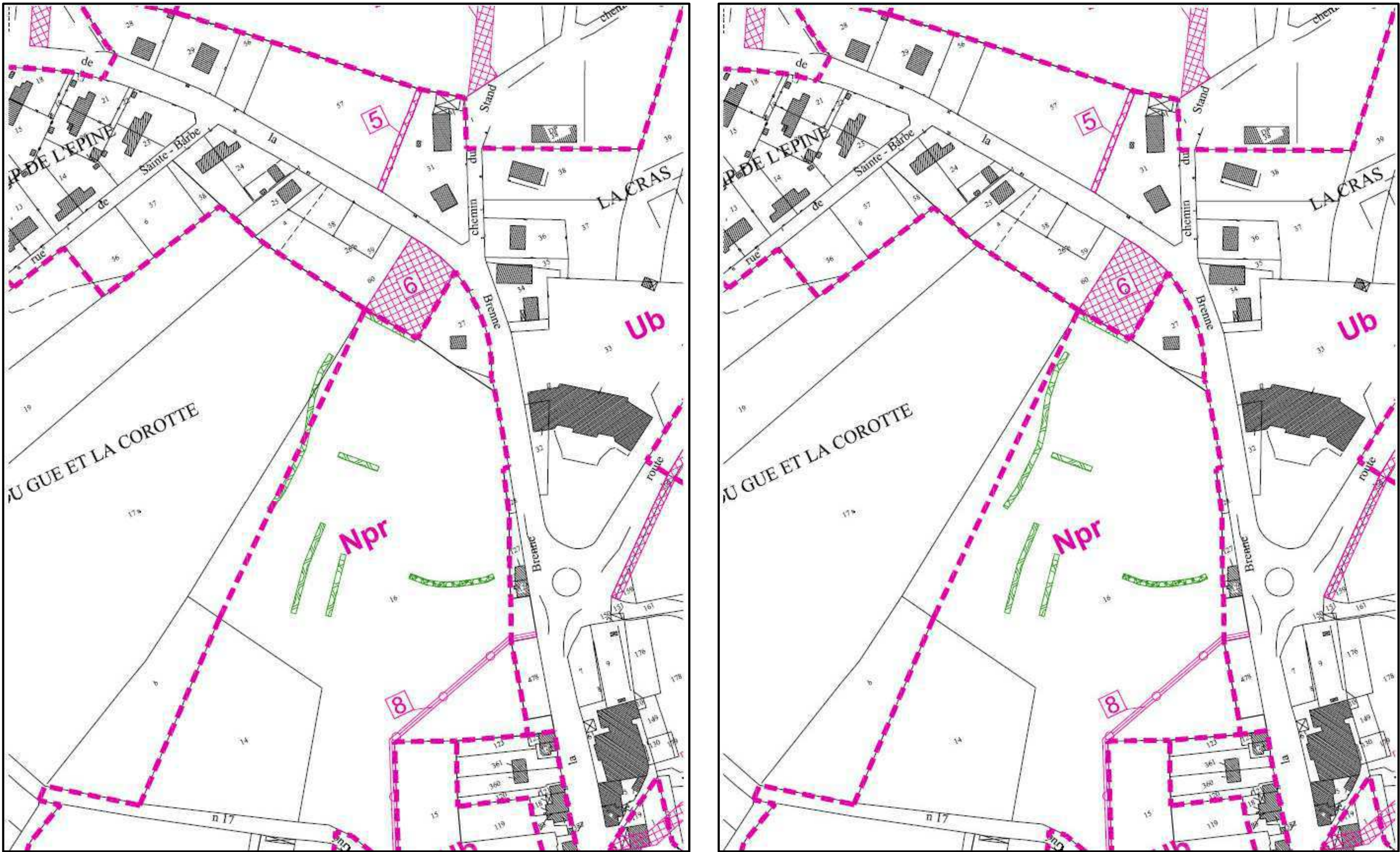
dorgat@dorgat.fr

c. Correction de l’emprise de l’espace boisé classé constituant une erreur matérielle :

Les auteurs du PLU ont souhaité préserver les haies bocagères sises au lieu-dit « Champ du Gué et la Corotte » en les classant en espaces boisés classés. Toutefois, une de ces emprises a été mal reportée sur les plans graphiques comme en atteste la photographie aérienne ci-dessous. Le classement d’un terrain en espace boisé classé a pour conséquence d’interdire tout changement d’affectation ou tout mode d’occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements (article L. 130-1 du code de l’urbanisme), il convient donc de corriger cette erreur matérielle sur les plans graphiques afin de ne pas compromettre la réalisation du futur quartier d’habitat Les Abeilles.



*Extrait du plan graphique
avant modification après modification*



Plan local d'urbanisme

Historique du PLU

Approuvé par DCM du 17/06/2003

Modification n°1 par DCM du 15/06/2006

Modification n°2 par DCM du 05/11/2009

Modification simplifiée n°1 par DCM du 06/04/2012

Modification simplifiée n°2 par DC M du 09/07/2014

Modification Simplifiée n°2
Lancée par délibération du conseil municipal du 16/04/2014

- **PIECE 3.b** -
PLAN DE ZONAGE
au 1/5000

VISA

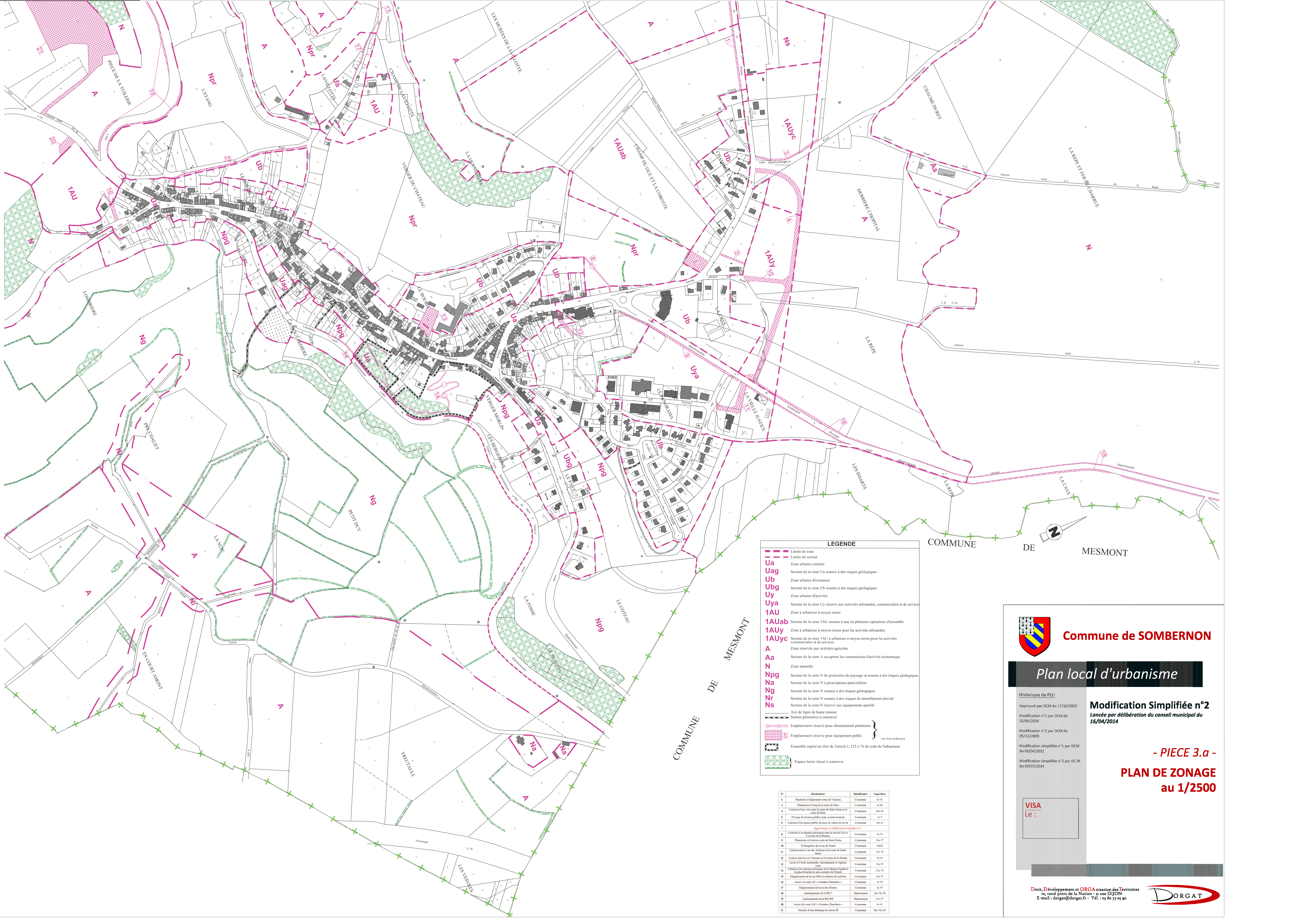
Le :

Droit, Développement et ORGA nisation des Territoires
so, rond point de la Nation - 21 000 DIJON
E-mail : dorgat@dorgat.fr - Tél : 03 80 73 95 90



LEGENDE	
	Limite de zone
	Limite de secteur
A	Zone réservée aux activités agricoles
N	Zone naturelle
Na	Secteur de la zone N à prescriptions particulières
Ng	Secteur de la zone N soumis à des risques géologiques
Npr	Secteur de la zone N de protection du paysage et soumis à des risques de ruissellement pluvial
Ns	Secteur de la zone N réservé aux équipements sportifs
1AUy	Zone à urbaniser à moyen terme pour les activités artisanales
Uy	Zone urbaine d'activités
	Espaces boisés classés
	Emplacement réservé pour équipement public
	Voir liste jointe pièce n°3.c

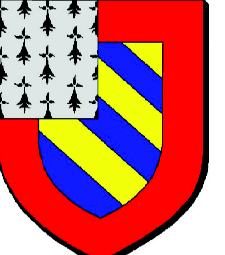




LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Ua** Zone urbaine centrale
- Uag** Secteur de la zone Ua soumis à des risques géologiques
- Ub** Zone urbaine d'extension
- Ubg** Secteur de la zone Ub soumis à des risques géologiques
- Uy** Zone urbaine d'activités
- Uya** Secteur de la zone Uy réservé aux activités artisanales, commerciales et de services
- 1AU** Zone à urbaniser à moyen terme
- 1AUab** Secteur de la zone 1AU soumis à une ou plusieurs opérations d'ensemble
- 1AUy** Zone à urbaniser à moyen terme pour les activités artisanales
- 1AUyc** Secteur de la zone 1AU à urbaniser à moyen terme pour les activités commerciales et de services
- A** Zone réservée aux activités agricoles
- Aa** Secteur de la zone A acceptant les constructions d'activité économique
- N** Zone naturelle
- Npg** Secteur de la zone N de protection du paysage et soumis à des risques géologiques
- Na** Secteur de la zone N à prescriptions particulières
- Ng** Secteur de la zone N soumis à des risques géologiques
- Nr** Secteur de la zone N soumis à des risques de ruissellement pluvial
- Ns** Secteur de la zone N réservé aux équipements sportifs
- Axe de ligne de haute tension
- Sentier piétonnier à conserver
- Emplacement réservé pour cheminement piétonnier
- 5 --- Emplacement réservé pour équipement public
- 5 --- Ensemble répertorié au titre de l'article L.123.1-7° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé à conserver

N°	Désignation	Réaffectation	Superficie
1	Plantation d'alignement route de Vitry	Commune	16,45
2	Plantation le long de la route de Dorgat	Commune	16,45
3	Création d'un voie entre la route de Saint-Sébastien et la route de Dorgat	Commune	458,03
4	Passage de chemin public (route, assainissement)	Commune	16,9
5	Création d'un espace public de mise en valeur du lieu	Commune	166,23
6	Création d'un chemin piétonnier entre la route de Dorgat et l'avenue de la Bretonne	Commune	166,17
7	Plantation et entretien zone de Saint-Sébastien	Commune	106,52
8	Plantation de la rue de Saint-Sébastien	Commune	151,14
9	Liaison entre la rue de Saint-Sébastien et la route de Saint-Sébastien	Commune	56,44
10	Liaison entre la rue de Saint-Sébastien et l'avenue de la Bretonne	Commune	186,95
11	Création d'un chemin piétonnier de la Bretonne jusqu'à la place Fontaine et aux écoles du Dorgat	Commune	216,79
12	Elargissement de la rue Fontaine et création de trottoirs	Commune	166,75
13	Accès à la zone ALC « Grand Châtelet »	Commune	46,79
14	Elargissement de la rue des Fontaines	Commune	26,95
15	Aménagement de la RD 7	Département	116 526,96
16	Aménagement de la RD 952	Département	616,27
17	Accès à la zone ALC « Grand Châtelet »	Commune	16,45
18	Création d'une décharge de classe III	Commune	216 516,20



Commune de SOMBERNON

Plan local d'urbanisme

Historique du PLU

Approuvé par DCM du 17/10/2003

Modification n°1 par DCM du 15/06/2006

Modification n°2 par DCM du 05/11/2009

Modification simplifiée n°1 par DCM du 05/04/2012

Modification simplifiée n°2 par DCM du 09/07/2014

Modification Simplifiée n°2

Lancée par délibération du conseil municipal du 16/04/2014

- PIECE 3.a -

PLAN DE ZONAGE

au 1/2500

VISA

Le :

Droit, Développement et ORGANISATION des Territoires
10, rond point de la Nation - 21 000 DIJON
E-mail : dorgat@dorgat.fr - Tél. : 03 80 73 05 90

